



MAIRIE  
DE  
**CÉLY-EN-BIÈRE**

77930

Tél. : 01 64 14 24 34

Fax : 01 64 14 24 31

Objet : lettre info n°33

Madame, Monsieur,

Fêtes familiales, kermesse, manifestations communales et associatives, élections rythment le calendrier des mois de mai et juin. Pour ne pas charger davantage les agendas, nous avons fait le choix de regrouper plusieurs événements autour de la **Fête du village qui aura lieu le samedi 15 juin 2019 sur le plateau de la Cantienne**. Ce sera là une belle occasion de faire vivre cet espace nouvellement arboré et d'entretenir votre forme physique en suivant le parcours sportif. Des bamums, tables et bancs seront installés. Pour plus de confort, vous pourrez apporter votre siège. En cas de conditions météorologiques très défavorables, il sera possible de se replier dans la salle des fêtes.

Avant - Programme de la Fête du village du 15 juin 2019 :

- Le matin, de 10h à midi : **Mini-Olympiades parents-enfants** organisées par les enseignants
- 12h : **Apéritif offert par la mairie.**
- 12h30 -13h30 : **Plateau repas commandé à l'Association des parents d'Elèves ou Repas sorti du sac.**
- L'après-midi de 13h30 à 17h30 : **Kermesse organisée par les Parents d'Elèves et Tournoi de pétanque** du Comité des Loisirs Célysiens : un après-midi de jeux et d'activités pour petits et grands.
- **A partir de 19h : Fête des Voisins et accueil des nouveaux Célysiens dans la salle Yves Detroyat.** Cette formule avait rencontré du succès l'an dernier mais que cela n'empêche pas les initiatives privées dans les quartiers le vendredi 24 mai, date officielle de la fête des Voisins.

Si vous êtes nouvellement installés à Cély, nous serions très heureux de faire votre connaissance.

L'apéritif et le vin seront offerts par la mairie. Selon la tradition, chacun apportera son repas ou un plat à partager avec les autres.

*Un flyer édité par les parents d'élèves fournira des informations complémentaires ainsi qu'un coupon réponse pour la commande des repas.*

**Elections européennes** : En France, elles auront lieu **le dimanche 26 mai 2019**, le jour de la fête des Mères. Il s'agit d'une **élection à un seul tour**. Le bureau de vote **ouvert de 8h00 à 18h00** se tiendra comme d'habitude dans la salle du Conseil. Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune et se présenter avec **une pièce d'identité**. Une nouvelle carte d'électeur vous a été adressée par la Poste.

**Opération Tranquillité Vacances** : Ce service gratuit assuré par la gendarmerie permet aux personnes qui partent en vacances de bénéficier d'une surveillance de leur domicile durant leur absence. Pour cela, il suffit de compléter un formulaire en gendarmerie de Cély. Les gendarmes seront amenés à surveiller le domicile des vacanciers dans le cadre de leurs patrouilles quotidiennes.

Réouverture du Centre de loisirs à Cély : Les travaux de mise aux normes touchent à leur fin. Le Centre ouvrira à nouveau ses portes 10 rue du Fief le **8 juillet 2019**. C'est une très bonne nouvelle pour toutes les familles de Cély et de notre territoire !

Quelques rappels pour vivre en harmonie entre voisins et préserver la qualité de notre cadre de vie :

Les horaires d'utilisation des tondeuses et autres engins bruyants :

- Les jours ouvrés : de 9 h à 19 h
- Les samedis : de 9 h 30 à 12 h et de 15 h à 19 h 00
- Les dimanches et les jours fériés : de 10 à 12 h

En dehors de ces plages horaires, l'utilisation d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est interdite.

Divagation des chiens : Le plus souvent quand un chien (ou autre animal domestique) erre dans la commune, c'est la mairie qui est appelée. En l'absence de n° de téléphone sur le collier de l'animal, nous n'avons pas d'autre choix que de faire appel à la fourrière, service payant facturé au propriétaire.

Dans le village, les chiens doivent être tenus en laisse en particulier bien évidemment **aux abords de l'école, de l'aire de jeux mais également sur le plateau de la Cantienne.**

Sur les chemins communaux et en forêt, durant la période de reproduction, soit du **15 avril au 30 juin**, obligation est faite de tenir les chiens également en laisse.

Clôture façade sur rue, autorisations provisoires : Les clôtures font l'objet obligatoirement d'autorisations d'urbanisme.

Le PLU autorise soit des murs pleins en pierres naturelles ou enduits, des murets surmontés d'un barreaudage vertical ou en zone Ub d'un grillage doublé de végétaux. Les palissades bois, la brande, les films plastique ou autre matériaux sont interdits en façade rue. Cependant, pour faire écran derrière un grillage le temps de la pousse des végétaux (type chèvrefeuille persistant), des autorisations provisoires peuvent être délivrées.

Respect de l'environnement et de l'espace public : Ramasser un déchet, effacer les traces de déjections de son animal sur les trottoirs et dans les espaces verts, grâce à la participation de chacun, ces gestes permettront au quotidien de maintenir propre et agréable notre village.

En plus des bacs de couleur jaune et marron, il est possible d'obtenir gratuitement **un bac bordeaux pour les ordures ménagères** en appelant le SMICTOM au **0800 133 895**. Les bacs doivent systématiquement être rentrés le jour même de la collecte et **ne doivent en aucun cas rester sur les trottoirs.**

**La collecte de monstres a été supprimée** pour des raisons de tri rendu obligatoire et pour arrêter progressivement l'enfouissement de ces déchets. Pour les habitants ne pouvant se rendre à la déchetterie, le SMICTOM a mis en place le service **Allô déchets d'enlèvement à domicile** qu'il suffit d'appeler en composant le **01 64 23 35 54**. Une participation de 10 € le m3 sera demandée.

A vos agendas :

- **La mairie sera fermée à titre exceptionnel :**
  - **Le vendredi 31 mai 2019** pour le pont de l'Ascension.
  - **Les 12, 13, 14 août 2019 à partir de midi** ainsi que le **vendredi 16 août 2019 toute la journée.**
- **Conseils municipaux** : mardis 21 mai et 18 juin 2019 à 20h30.
- **Le vendredi 24 mai 2019** : passage de la balayeuse. Veuillez éviter le stationnement dans la rue pour permettre le balayage des caniveaux.

Ensemble, parents d'élèves, Comité des Loisirs, enseignants et élus, nous vous donnons rendez-vous le **samedi 15 juin prochain sur la Cantienne**. Avec vous, faisons-en sorte que la fête du village soit un beau moment de rencontre et d'amitié entre générations. Nous comptons sur votre participation.

Bien cordialement,

Le Maire

Maryse GALMARD PETERS

